

mourait à Québec. Cette situation difficile se trouva réglée de la manière suivante, durant l'hiver de 1635-1636. Les Cent-Associés devaient rester propriétaires en seigneurie de la Nouvelle-France, et pouvoir continuer d'y faire du commerce et distribuer des terres aux colons, mais ne se chargeraient plus d'administrer la colonie, vu que les chevaliers de Malte¹ offraient de faire ce service. Il va sans dire que le coût et l'entretien d'une force armée furent réglés, du moins en principe, comme devant être supportés par les Cent-Associés. Sur cette entente, M. de Montmagny devint gouverneur du Canada, par décision du 15 janvier 1636, ou même un peu avant cette date.

Il était possible, au début de la colonie, de donner de la contenance aux habitants par une organisation de milice, et en les couvrant d'une bonne troupe prête à garder les avant-postes, les avenues de l'ennemi, et tenir ce dernier sur l'alerte, de façon à lui rendre le métier de maraudeur assez désagréable pour qu'il l'abandonnât.

Mais les Cent-Associés, quasi en état de banqueroute, n'exécutèrent point leur part du contrat; ils n'y songèrent même pas un instant, puisqu'ils cédèrent le droit du commerce de la colonie à un syndicat qui devait virtuellement les remplacer. Le directeur de ce nouveau groupe était Jean Rozée, marchand de Rouen, et Antoine Cheffault de la Regnardière, avocat de Paris, en était secrétaire. Les six autres membres se nommaient Jacques Castillon, bourgeois de Paris, Jacques Berruyer ou Beruhier, seigneur de Manselmont, Jacques Duhamel, marchand de Rouen, le conseiller Fouquet, Jean de Lauzon (qui devint notre gouverneur en 1651) et Noël Juchereau des Chastelets, marchand du Canada, le seul qui résidât dans la colonie.² Voilà comment, de 1636 à 1645, la partie la plus active et la plus visible des Cent-Associés fut la compagnie Rozée, Cheffault, des Chastelets, qu'on peut appeler un comité des Cent-Associés.

M. Aubert de la Chênaye, marchand de Québec, écrivait en 1676, rappelant ce qui s'était passé de 1632 à 1645: "Ceux de la compagnie des Cent, qui étaient des personnes de dignité et de considération, résidant à Paris, jugèrent à propos de laisser le soin et les avantages du commerce pour le Canada aux marchands de Rouen et de Dieppe, auxquels quelques-uns de ceux de Paris se joignirent. Ils furent chargés de payer les appointements du gouverneur, de lui fournir sa nourriture, d'entretenir les garnisons de Québec et de Trois-Rivières... fournir les choses nécessaires pour la guerre, de se payer sur les produits et de rendre compte du surplus au corps de la compagnie (les Cent) en son bureau à Paris."

Charles-Jacques Huault de Montmagny, chevalier de Saint-Jean de

¹ Voir *L'Ordre de Malte en Amérique*, par J.-Edmond Roy, et mes *Pages d'histoire du Canada*.

² Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, I, 222, 284, 298. — *Mémoires de la Société royale*, 1882, p. 55; 1883, p. 132-3. — *Histoire des Canadiens-Français*, II, 31-3, 45-6, 66-7, 108; III, 28-31.